

No 24

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : : M. Raffaele Fraomene

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Sonja Molinari, Maire, Anne Hiltpold, Conseillère administrative, et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenber, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 091-2022 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 557'000.— pour la réalisation d'une Structure d'Accueil pour la Petite Enfance (SAPE) sise dans l'ilot A, quartier de l'Etoile à Carouge
5. Délibération administrative **DA 092-2022 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 190'100.— pour la rénovation énergétique et mise aux normes de la SWISS FOOTBALL LEAGUE (SFL) des éclairages du stade de la Fontenette, sis 51 route de Veyrier, parcelle N° 3507
6. Délibération administrative **DA 093-2022 R** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
7. Délibération administrative **DA 094-2022 R** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe Professionnelle Communale pour l'année 2023
8. Délibération administrative **DA 095-2022 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle de CHF 1'395'100.— au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

9. Délibération administrative **DA 096-2022 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'629'500.— destiné à l'acquisition de matériel et d'équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien
10. Délibération administrative **DA 098-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation de sept douzièmes provisionnels couvrant la période du 1er janvier au 31 juillet 2023
11. Délibération administrative **DA 099-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 7'844'962.70 pour la comptabilisation d'amortissements complémentaires 2022
12. Délibération administrative **DA 100-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la suppression de la dette de l'Association Etoile Carouge envers la Ville de Carouge
13. Délibération administrative **DA 102-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'740'000.— TTC pour les aménagements intérieurs, les équipements et le mobilier de la ludothèque sise sur la parcelle N° 3388 dans le lot 12 de l'ilot « Cité Léopard » à Carouge
14. Délibération administrative **DA 103-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de SOS Méditerranée Suisse pour son aide d'urgence en Mer Méditerranée

Propositions des membres du Conseil municipal

15. Motions
16. Postulats
17. Résolutions
18. Pétitions
19. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022.

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022 est approuvé par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Molinari :

Keepinuse (maintien en usage)

Keepinuse est un site suisse-romand gratuit de petites-annonces d'objets à donner.

Il permet aux utilisatrices et utilisateurs d'y déposer des annonces de don ou de recherche d'objets. Il soutient la réutilisation et le recyclage d'objets.

Le but de Keepinuse est de favoriser le recyclage des objets pour limiter le gaspillage et en faire profiter les personnes qui peuvent leur offrir une seconde vie, diminuer la gestion des déchets, favoriser l'économie circulaire et créer du lien social.

Par son biais, Keepinuse permet ainsi de créer le lien entre les personnes désirant offrir des objets qu'elles n'utilisent plus et les personnes intéressées par ceux-ci. Une fois mises en contact, elles s'arrangent entre elles sur la manière de procéder pour la transaction (dépôt, rencontre, envoi postal, etc.).

Avec le soutien du service Agenda21, le site Keepinuse vient de créer une page spécifiquement dédiée à Carouge : <https://keepinuse.ch/carouge/>

Nous saluons ce beau projet qui, comme dit précédemment, favorise la réutilisation d'objets et l'économie circulaire, tout en permettant de créer du lien au sein de notre Ville.

Communications de Mme Lammar :

Aucune communication particulière.

Communications de Mme Hiltpold :

Présentation de deux nouveaux membres du personnel

Monsieur Benoît BORETTI a été engagé en qualité de conservateur - responsable du musée, tout d'abord à 30%, puis à 80% dès le 1^{er} décembre 2022.

Nous nous réjouissons de cette collaboration et lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

Applaudissements

Madame Julia RICHET a été engagée en qualité de cheffe de secteur énergie & durabilité à 90% dès le 1^{er} novembre au sein du service de l'urbanisme.

Nous nous réjouissons également de cette collaboration et lui souhaitons une chaleureuse bienvenue au sein de notre administration.

Applaudissements

Accueil de familles réfugiées

Le Conseil administratif a été sollicité par la direction de l'Hospice général pour apporter sa contribution à l'accueil de familles réfugiées à Genève dans un contexte très difficile de surcharge de l'ensemble des dispositifs. Au moment où l'hiver arrive et où tous les dispositifs sont saturés, il nous paraissait évident que Carouge devait se montrer solidaire, à l'image de ce que nous avons mis en place pour des familles ayant fui la guerre en Ukraine.

Nous avons donc pris la décision d'ouvrir à nouveau les dortoirs des Charmettes et la salle polyvalente du 1^{er} étage pour accueillir environ 30 personnes, soit des familles issues de différents pays parmi lesquels l'Afghanistan, le Burundi et la Turquie. Depuis lundi 12 décembre, ce sont deux familles du Burundi et trois familles de Turquie qui se sont installées. L'ensemble de cette opération est mené par l'Hospice général avec le soutien de notre service des affaires sociales.

Une collaboratrice avait été engagée comme travailleuse sociale en intervention collective jusqu'au 31 décembre avec un statut d'auxiliaire pour poursuivre l'organisation des cours de français et l'ouverture du lieu d'accueil. Cette collaboratrice va continuer ses activités jusqu'à fin avril à raison d'un 80% de temps de travail pour contribuer également à l'accueil de ces familles. C'est en effet à cette date que celles qui seront hébergées à Carouge devraient pouvoir résider dans d'autres structures.

Je relève enfin l'excellente collaboration avec les associations qui mènent actuellement leurs activités dans les différents locaux des Charmettes pour permettre aux familles d'utiliser la salle polyvalente comme lieu de vie et pour cuisiner leurs repas et pour que les autres locaux permettent d'organiser simultanément les cours de français.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courriers reçus

Le Président indique qu'un courrier a été adressé par Mme Séverine Débieux à la présidence le 7 décembre 2022, à propos des travaux relatifs à la voie verte d'agglomération. Le courrier et sa réponse seront mis prochainement sur CMnet.

M. Ducellier demande qu'il soit donné lecture de la lettre.

En l'absence d'opposition, le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Monsieur le Président du Conseil municipal,

J'habite au 15, Clos-de-la-Fonderie, là où les travaux de la voie verte ont commencé. Mes voisins et moi n'avons pas été avertis par une lettre tout-ménage de ce projet. Étant les premiers à subir les nuisances de ces travaux, j'aimerais avoir des explications et être tenue au courant de ce projet par un plan et des photos virtuelles qui montrent ce que cela va donner. Il me semble important d'informer la population et aussi pour comprendre comment vous envisagez la cohabitation avec les vélos, les piétons, les enfants, les chiens. Rien ne nous est expliqué, pourtant c'est une promenade très fréquentée par les familles avec enfants, chiens.

De plus, ayant remarqué des points rouges sur des arbres et des petits piquets bleus sur l'herbe le long du chemin, je me demande qu'est-ce qu'il va se faire. Est-ce que ce projet envisage de couper tous les arbres qui sont à l'intérieur des piquets ? De dénaturiser le

bord de l'Arve ? Voilà plein de questions qui me viennent en tête et probablement à d'autres voisins aussi, pour un projet dont on ne nous a rien expliqué.

Merci de prendre en compte ma demande d'explication.

Cordialement,

Séverine Débieux

Changement dans la représentation du parti socialiste au sein de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées (FCLPA)

Le groupe socialiste fait part du changement suivant soumis à validation du Conseil municipal :

Au sein de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées, M. Bernard Bocquet sera remplacé par Mme Camille Gobet.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Le Président ne constate aucune opposition. Par conséquent, M. Bernard Bocquet sera remplacé par Mme Camille Gobet au sein de la FCLPA.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 091-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 557'000.— POUR LA REALISATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE (SAPE) SISE DANS L'ILOT A, QUARTIER DE L'ETOILE A CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2022 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 29 novembre 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 9 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

C'est avec grand plaisir que M. Gubler s'adresse au Conseil municipal sur le sujet de la petite enfance, étant lui-même le conseiller municipal le plus proche de la pouponnière. Plaisanterie à part, c'est un défi de taille et primordial pour Carouge que d'anticiper les besoins en accueil de la petite enfance. Il est déjà difficile de maintenir un accueil qui soit suffisant à l'heure actuelle, et Carouge va beaucoup se développer à l'avenir. Le groupe libéral-radical tient particulièrement à soutenir ce projet, même s'il est conscient des

dépenses que cela va engendrer, à l'étape actuelle mais aussi ultérieurement avec les frais de fonctionnement. Il est particulièrement content de soutenir ce genre de dépenses, qu'il considère comme entièrement justifiées. Par conséquent, il accueillera favorablement le projet proposé ce soir.

M. Chérix signale que le groupe des Vert-e-s accueillera également favorablement cette délibération. Il relève que les commissaires ont pu discuter dans un bon état d'esprit, en s'écoutant, malgré le fait qu'ils ne soient pas toujours d'accord. Il souhaiterait que le Conseil municipal garde cet état d'esprit pour les prochains défis qui arriveront bientôt. Par ailleurs, il souligne qu'il s'agit peut-être de la seule opportunité pour installer une crèche dans l'îlot A de l'Etoile. C'est aussi une des raisons pour lesquelles le groupe des Vert-e-s votera cette délibération.

M. Etienne annonce que le parti socialiste soutiendra aussi avec enthousiasme cette délibération. Le parti socialiste tient à saluer la qualité du projet qui a été présenté en commission, durant laquelle une audition a particulièrement convaincu les commissaires. Enfin, M. Etienne remercie l'administration d'avoir accompagné les mandataires pour que ce projet puisse voir le jour.

M. Barbuzzi mentionne que le groupe Le Centre-Vert'libéraux soutiendra ce projet, qui est effectivement bien ficelé – presque trop puisque quelques remarques ont été émises lors de la commission. Il espère que, dans le cadre de l'étude, ces remarques pourront être reprises, pour que le projet aboutisse à quelque chose de parfait. L'objectif est aussi d'avoir à Carouge une expérience en matière de construction de crèches et autres institutions de la petite enfance, et peut-être que c'est ici l'occasion de faire quelque chose de parfait – c'est en tout cas le souhait de M. Barbuzzi.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 092-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDES DE CHF 190'100.— POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE AUX NORMES DE LA SWISS FOOTBALL LEAGUE (SFL) DES ECLAIRAGES DU STADE DE LA FONTENETTE, SIS 51 ROUTE DE VEYRIER, PARCELLE N° 3507

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2022 et renvoyé en commission Sports et loisirs.

Celle-ci s'est réunie le 22 novembre 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Uldry si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Barbuzzi rappelle que les doléances ne portent pas uniquement sur l'éclairage, puisque le club Etoile Carouge demande bien plus d'investissements de la part de la Commune, comme il a eu l'occasion de l'expliquer à plusieurs reprises. M. Barbuzzi espère donc que cette délibération ne sera pas la dernière. La Ville de Carouge peut faire un effort pour ce club, qui le mérite amplement en démontrant chaque année qu'il ouvre toujours plus le football pour le plaisir et non pas seulement pour l'élite, contrairement à ce que certains peuvent penser, et notamment aux filles, ou encore au footgolf, qui est une discipline nouvelle mais qui, pour rappel, est née à Carouge. Ce club mérite toute l'attention de la Commune. M. Barbuzzi ne met pas de côté les autres activités sportives ou culturelles, mais il pense qu'un effort peut être fait, aujourd'hui et demain encore, pour réaménager le stade, afin qu'Etoile Carouge puisse continuer à se développer dans le bon sens.

Mme Lammar souhaite rassurer M. Barbuzzi sur les investissements futurs en faveur du club, comme elle l'a mentionné en commission. Elle ajoute que le point 12 de l'ordre du jour traite d'une proposition relative à la suppression de la dette d'Etoile Carouge, ce qui va aussi dans le sens d'un soutien de la part de la Commune pour ce club.

M. Jacot indique que le groupe PLR soutiendra cette délibération. Il salue la clarté de la présentation du comité d'Etoile Carouge en commission. Cette clarté a permis de répondre à toutes les interrogations des commissaires. S'agissant du nouveau système d'éclairage, moins haut et plus performant, il permettra d'effectuer une économie d'énergie électrique de l'ordre de 50% par rapport à l'installation actuelle. Cette réalisation engendrera également une diminution de la pollution lumineuse, ce qui sera appréciable pour la population et pour la faune. Concernant la Swiss Football League, si le club Etoile Carouge devait monter d'une ligue, il ne pourrait plus jouer certains matchs à la Fontenette. Ce serait fort dommageable au regard des activités mises en place par le club, qui vise un large développement de la pratique du football. Par conséquent, M. Jacot invite l'ensemble des membres du Conseil municipal à soutenir favorablement ce projet.

Mme De Conti Kalonji mentionne que le groupe des Vert-e-s est favorable à cette délibération. Comme l'a soulevé M. Jacot, ce projet permettra de réaliser une économie de 50% d'énergie. Il diminuera aussi nettement les nuisances lumineuses pour les habitants alentour et la faune.

M. Von Burg annonce que le groupe socialiste soutiendra également cette délibération. Il abonde dans le sens de ses préopinants, et souligne que ce nouvel éclairage sera moins nuisible pour les habitants des immeubles à proximité du stade.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 093-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2023, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 novembre 2022 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie les 1^{er} et 8 décembre 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Mützenberg s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Mützenberg répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 5 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion, en commençant par inviter les partis à faire leur déclaration.

Déclaration du Centre-Vert'libéraux

Mme Kaytak en donne lecture.

Le groupe Le Centre-Vert'libéraux a examiné avec attention le budget 2023 sur la base des documents fournis. Il a complété son étude par des questions aux différents chefs de service. A cet égard, nous remercions tous ces interlocuteurs pour leur disponibilité et tenons particulièrement à relever l'excellent travail délivré par le service des finances.

A la lecture du budget 2023, et comme nous l'avons relevé en commission, notre groupe est extrêmement préoccupé par la situation financière de la Ville et le manque de perspectives.

Ce budget prévoit CHF 123.8 mio de revenus et CHF 128.5 mio de charges, soit un excédent de charges de CHF 4.7 mio. Nous constatons que le déficit du budget de la commune se maintient à un niveau élevé, sous l'effet d'une progression significative, et de même ampleur, des recettes et des dépenses. En effet, si les recettes de la commune ont bénéficié de la nette amélioration de la conjoncture économique par rapport au budget précédent, +6%, les charges estimées progressent quant à elles de +7%, alors que la population carougeoise n'a pas grandi significativement et les prestations proposées n'évoluent pas non plus. Une gestion des finances qui nous laisse perplexes !

Nous constatons plusieurs entorses à certains principes de base d'une saine gestion budgétaire.

Alors que nous passons d'une crise – sanitaire – à l'autre – énergétique – ne faudrait-il pas faire des économies plutôt que, une fois de plus, engager du personnel ?

Cette augmentation de postes n'est-elle pas disproportionnée par rapport à la progression du nombre d'habitants ? Ce n'est en tout cas pas une réponse à tous les problèmes de la commune. Savez-vous quelle est l'évolution des charges de personnel de notre commune ? Encore une fois, la folie des grandeurs nous gagne puisqu'elles passent de 31.5 millions à 44.2 millions en 10 ans.

Il n'y a plus de doute, le problème ce n'est pas les recettes mais bien les charges.

Que penser d'un budget qui conduira certainement à une augmentation du centime additionnel en 2024 ; une charge supplémentaire qui sera supportée par nos contribuables qui voient leur pouvoir d'achat diminuer avec l'augmentation de l'inflation et le coût de l'énergie. N'oublions pas non plus que près de 36% de la population en âge d'être fiscalisée, ne paie pas d'impôts. Alors pour soutenir la population et les familles des classes moyennes, soit 64% de la population, ces gens qui travaillent dur, qui gagnent leur vie à la sueur de leur front et qui sont pris à la gorge par les charges fiscales, nous devrions baisser les impôts. Le leitmotiv de la gauche qui est l'augmentation systématique

des impôts ne peut plus être un argument pour l'avenir. Souhaitez-vous encore une fois tenter ce tour de force ? Il est peut-être bon de rappeler qu'il y a exactement 10 ans la population avait refusé l'augmentation des impôts à une large majorité de près de 70% suite au référendum de la droite.

Nous constatons également une variation de +CHF 1.8 mio de charges incompressibles liées aux coûts énergétiques. Des charges qui perdureront chaque année si aucune mesure n'est entreprise sur les bâtiments pour développer l'autoproduction d'énergie. Les mises aux normes énergétiques tardent alors que l'urgence climatique est déclarée.

Au-delà des fortes incertitudes liées au contexte géopolitique actuel et à ses conséquences économiques, notre examen conduit à mettre en évidence plusieurs risques significatifs sur la trajectoire des dépenses pour les années à venir, avec notamment les dépenses engagées devant être payées au cours des prochaines années : école des Pervenches, parking Vibert-Sardaigne, piscine, programme d'investissement lié au PAV. L'augmentation de l'inflation conduira également à une nouvelle hausse de la charge d'intérêt de la dette, ce qui pèsera automatiquement sur le budget de fonctionnement de la commune.

Nous insistons pour que le Conseil administratif définisse une politique visionnaire et dynamique pour que Carouge reste une cité « où il fait bon vivre » et puisse attirer des contribuables intéressants ou de futurs employeurs.

Année après année, on nous présente des budgets déficitaires. C'est irresponsable.

Nous attendons de la magistrate déléguée aux finances qu'elle présente désormais des budgets équilibrés.

Nous allons proposer des amendements constructifs qui ne touchent ni le social ni les associations carougeoises implantées depuis longtemps sur notre territoire. Nos amendements demandent seulement de renoncer à toute proposition d'augmentation de poste et nous ne demanderons pas cette année la baisse du centime. Nous espérons que les CM de gauche feront preuve d'ouverture d'esprit et de consensus.

Si une grande partie de nos amendements ne sont pas acceptés, il nous sera difficile de voter ce budget.

Déclaration des Vert-e-s

M. Peterschmitt en donne lecture.

Si Carouge est aujourd'hui une ville où il fait bon vivre, c'est parce que du matin au soir, de nombreuses personnes œuvrent pour le fonctionnement quotidien de la commune et l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire communal en fournissant des services qui ne seraient remarqués que s'ils n'étaient pas accomplis, et qui pourtant sont indispensables. C'est pourquoi les Vert-e-s leur adressent, des jeunes apprenti-e-s jusqu'aux chef.f.es de services, leurs remerciements les plus sincères.

Ce budget 2023 est le résultat d'un contexte globale difficile : urgence climatique, crise environnementale et énergétique, invasion de l'Ukraine par la Russie et l'inflation, tous ces éléments engendrent des effets sur le fonctionnement de la commune.

Tout ça alors que les défis à relever sont nombreux et énormes : le développement du PAV, l'adaptation de la ville au changement climatique, le passage vers une mobilité durable, le maintien des prestations et la protection des plus vulnérables.

La vision des Vert-e-s de la ville de Carouge est celle d'une ville agréable, arborisée, sociale, où les infrastructures publiques sont au service de la population et du bien commun. Une administration forte est nécessaire pour accompagner et maintenir les prestations offertes par la commune.

Planifier, dessiner, créer et entretenir les nouveaux espaces verts demande du travail communal supplémentaire,

Renforcer une politique sociale juste et équitable demande du travail communal supplémentaire,

Soutenir et développer les manifestations culturelles et sportives demande du travail communal supplémentaire,

Maintenir les prestations avec une population dont il faut anticiper la croissance importante demande du travail communal supplémentaire,

Assurer la disponibilité d'équipements et d'espaces publics nécessaires et de qualité implique la capacité d'anticiper. Une école, une ludothèque, des infrastructures adéquates pour la population qui habitera dans les nouveaux quartiers dans les années à venir impliquent des actions et une planification très en amont. De même il faut anticiper le phénomène du vieillissement de la population par des orientations adéquates.

Si nous souhaitons une ville de qualité, écologique, sociale et solidaire, une augmentation des employés de la commune est une nécessité et une obligation si nous souhaitons atteindre les objectifs environnementaux et sociaux dans lesquels la commune s'est engagée. Nous restons cependant attentifs à ce que chaque poste supplémentaire contribue aux efforts nécessaires et réponde clairement à un besoin de l'administration. Ce qui est le cas cette année.

Les dépenses communales devront augmenter ces prochaines années car d'immenses projets arrivent dans la décennie à venir, dont le PAV, une des plus grandes transformations urbaines en Europe. Une politique budgétairement conservatrice se répercuterait, en la péjorant, sur la qualité de vie sur Carouge et les prestations aux habitant-e-s et ceci ne serait simplement pas acceptable. Les indispensables investissements à venir, par leur amortissement, seront une charge supplémentaire sur le budget de fonctionnement de la commune et des priorités devront être fixées.

La voix des Vert-e-s est celle des écoles de qualités pour nos enfants, d'un aménagement urbain centré autour du bien-être et qui vise à atténuer les effets du changement climatique, d'une politique sociale forte et juste, d'une transition environnementale efficiente et du maintien de la biodiversité sur le territoire communal.

Cette voix verte se retrouve dans ce budget et c'est pourquoi le groupe de Vert-e-s, votera le budget 2023 de la commune de Carouge qui est un pas dans la bonne direction.

Nous tenons aussi à adresser les considérations suivantes : le déficit annoncé dans ce budget est à prendre avec du recul. Tout d'abord, la majeure partie de l'augmentation des charges (soit 61% de l'augmentation ou 5.3 millions) est due à la variation à la hausse des charges dites contraintes ainsi qu'à l'augmentation du coût de l'énergie. Ensuite les budgets déficitaires de ces dernières années ont toujours vu des comptes, finalement, avec des chiffres en positif. De plus, le centime additionnel carougeois (40), qui est un choix politique, est particulièrement bas. Si notre taux de centime additionnel était au même niveau que celui de la Ville de Genève, le résultat estimé pour le budget 2023 ne serait pas déficitaire de 4.7 millions mais bénéficiaire de 5.7 millions, et de 8.56 millions

si nous avons le même que la ville de Lancy. Sans compter un impact proportionnellement à la baisse de notre contribution à la péréquation intercommunale.

Il est clair qu'avec notre taux de centime additionnel actuel nous ne pourrions pas maintenir les prestations de manière infinie tout en anticipant et assurant un développement de qualité et responsable de notre ville.

L'entente carougeoise a sa solution bien à elle : la « coupe budgétaire », ou bien plus insidieusement, le refus presque systématique des postes nécessaires demandés par le Conseil administratif *in corpore* après une analyse fine et détaillée des besoins de l'administration. Un petit coup de tronçonneuse et hop le tour est joué. Mais vous le savez, lors de coupes, les arbres les plus fragiles sont toujours ceux qui souffrent le plus. Rappelons-nous que Carouge cumule 5 des 6 indicateurs de précarité sur son territoire, que certains enfants de la commune ne mangent parfois pas à leur faim, que la précarité augmente, qu'il existe des besoins sociaux non remplis, tout ça alors que nous assistons à une explosion des inégalités, les riches sont toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres. Notre ville doit se donner les moyens de combattre cette précarité, de soutenir les plus fragiles, de préparer l'avenir et continuer à offrir des prestations de qualité.

Les Vert-e-s sont pour le maintien et le renforcement des prestations à la population, notamment parce que les services d'intérêt public sont indispensables pour atteindre une société équitable et écologique. L'impôt est le mécanisme le plus équitable de redistribution des richesses qui permet la réduction des inégalités sociales et de faire contribuer chacune et chacun en fonction de ses revenus, ne faisant pas peser sur les plus précaires un fardeau supplémentaire. Car je le rappelle, 36% des Genevoises et Genevois sont si précaires qu'ils et elles ne paient pas d'impôts sur le revenu.

Il n'y a pas d'écologie sans justice sociale, il n'y a pas de justice sociale sans écologie.

Je finis par adresser un remerciement particulier, de la part des Vert-e-s carougeois-e-s, à Mme Molinari, Conseillère administrative et maire en charge des finances, à Mmes les Conseillères administratives Lammar et Hiltpold, aux responsables des différents services en particulier M. Giovanni di Stefano, chef du service des finances, pour la préparation du budget et pour toutes les clarifications et réponses apportées lors des commissions.

Déclaration du parti socialiste

M. Lauret en donne lecture.

Le parti socialiste a pris connaissance avec intérêt du projet de budget 2023. Ce budget prévoit comme on pouvait s'y attendre un déficit important de 4,7 millions de francs, déficit plus important que celui prévu pour le budget 2022 qui n'était « que » de 2,9 millions de francs.

Il faut noter que les revenus continuent de suivre une courbe ascendante avec une hausse de 6,8 M de francs par rapport au budget 2022 pour un total de revenu estimé à 123,8 M de francs. Cette hausse est particulièrement sensible pour les personnes physiques (+3,01 M) et la taxe professionnelle communale (TPC) (+3 M).

Toutefois ces revenus ne compensent pas les charges du ménage communal qui augmentent de 8,4 M de francs (+7%) pour un total de 128,5 M de francs.

Il y a plusieurs raisons à cette hausse des charges. D'une part les charges incompressibles sont toujours plus importantes et il n'existe pas de marges de manœuvre pour les limiter. C'est le cas notamment des hausses liées aux mécanismes salariaux et

aux charges de transferts (péréquation financière +2,59 M et subventions à des collectivités tiers (SIG, CIAPE, etc.). Il faut aussi ajouter les charges liées la consommation d'électricité et de gaz en nette hausse à cause de la crise énergétique suite à l'invasion de l'Ukraine.

Avec un coût total de CHF 42,8 M de francs, les charges de personnel représentent 33,33% du budget, soit un pourcentage en légère baisse par rapport aux dernières années (pour rappel 34,2% en 2021 et 33,7% en 2022). Sur ce montant de 48,8 M de francs, les nouveaux postes représentent CHF 1,41 M de francs pour 6,65 postes (ETP). Cette augmentation est indispensable pour quatre raisons :

Premièrement : Les prochains dix ans les investissements en infrastructure publique seront exceptionnellement élevés, mentionnons seulement les parkings Sardaigne et Vibert et le centre aquatique de la Fontenette. Mais il y aura beaucoup de projets plus petits, une partie croissante dans le PAV où des prestations de services publics notamment à vocation scolaire seront créées ces prochaines années.

Deuxièmement : Une partie de ces projets répondront au fait que la population va augmenter à un rythme de 5 pourcents annuels en moyenne pour les 5 ans à partir de 2024. Ceci simplement sur la base des nouveaux logements qui sont actuellement en construction. D'avoir 10'000 Carougeois de plus dans les années 2030 est probable. Donc, les services publics devront s'étendre à une population bien plus large.

Troisièmement : Le grand inventaire de bâtiments publics de Carouge doit être rénové rapidement surtout mais pas seulement pour des raisons écologiques. L'exemple le plus emblématique est l'école des Pervenches.

Quatrièmement : Les nouveaux postes de soutiens administratifs transversaux se justifient parce qu'ils viennent en appui aux différents secteurs (notamment au SILPP).

C'est ces quatre raisons qui expliquent le besoin de personnel additionnel maintenant pour pouvoir face à ces défis mentionnés dans la gestion communale. Les postes inscrits au budget ont été proposés par l'ensemble du CA, fruit d'arbitrages en vue de limiter au maximum le nombre de nouveaux postes.

Au final, et dans une situation politique troublée, notamment au plan international, ce budget laisse apparaître une situation inquiétante dans la mesure où il laisse entrevoir un déficit budgétaire important. Nous pensons qu'il est gérable et ne met pas en cause le retour à l'équilibre budgétaire en 2027 comme ordonné par le canton. Aussi faut-il relativiser ce déficit car les comptes-rendus de ces dernières années ont systématiquement été clôturés dans le vert avec parfois de significatifs bonis permettant même des amortissements complémentaires exceptionnels.

En conclusion, notre groupe votera le projet de budget présenté sans proposer d'amendement. Nous tenons ici à remercier les services communaux pour le travail effectué ainsi que les chefs de service qui ont assisté aux travaux de la Commission des Finances. Nous exprimons également notre gratitude au Conseil administratif et en particulier à la Conseillère administrative en charge des Finances, Madame Sonja Molinari, pour leur contribution à l'établissement de ce budget.

Déclaration du PLR

M. J.-M. Antonioli en donne lecture.

Le groupe PLR a étudié avec une attention toute particulière ce budget 2023.

Il en ressort une grande préoccupation vu les charges incompressibles et la situation mondiale particulièrement tendue.

Certains partis auront tout loisir, comme à leur habitude, de nous donner de nombreuses justifications, sans se soucier des sources de financement. Cet état euphorique leur donne bonne conscience et leur permet d'accepter un budget, certes réfléchi, mais qui ne nous convient pas.

L'administration a effectivement répondu à toutes les questions qui leurs ont été posées, mais for est de constater que le budget est très loin d'être équilibré.

Si nous devons prendre conscience de la forte augmentation du prix de l'énergie, que nous ne maîtrisons pas, ainsi que des charges incompressibles comme le SIS, le traitement des déchets carnés, notre participation aux Communes genevoises, les frais de bureautique du SIACG, les frais du GIAP ainsi que la FASE et l'IMAD, nous nous devons de faire attention à nos autres charges.

- Devons-nous faire de l'excellence dans tous les domaines et vouloir se substituer au Canton par des services surdimensionnés dans notre commune ?
- Est-il obligatoire d'avoir une surreprésentation de nos services lors des séances de commissions ?
- Est-il obligé d'avoir des réponses de plusieurs pages lors des questions écrites déposées au Conseil municipal ?
- Avons-nous besoin de subventionner trois théâtres ?
- Ne devrions-nous pas revoir les classes d'engagement des nouveaux collaborateurs ?

Et pourquoi faire autant de gratuité au sein de la commune ?

Depuis 2018, notre Commune a engagé l'équivalent de 26,6 postes, ce qui n'est pas dans la proportion de la croissance démographique de notre Commune.

Depuis des années, le PLR se bat afin d'essayer de limiter le plus possible le coût des charges pour notre cité. Ainsi, les valeureux Courageois tentent, tout au long des années, de stopper une hémorragie financière galopante. Certains nous critiqueront en disant que notre parti est alarmiste. Mais c'est le rôle d'un parti responsable de tout prévoir en tenant compte des réalités de la Commune.

Les investissements de ces prochaines années seront nombreux. Cela aura des incidences sur les budgets de fonctionnement qui vont les accompagner, ainsi que des amortissements.

Devons-nous, dès aujourd'hui, augmenter nos charges de personnel ? Ne devrions-nous pas plutôt prendre le temps d'analyser les réels besoins des habitants avant de procéder à des engagements ou de définir les priorités communales avant d'alourdir les budgets avec des charges qui ne feront qu'augmenter ?

Une fois de plus, nous regrettons que la partie adverse n'écoute en aucune manière les appels que nous leur formulons. Le résultat est là aujourd'hui : 4,7 millions de déficit annoncé. Il est clair pour notre groupe que c'est très de loin de l'objectif d'un équilibre budgétaire.

Depuis le début de cette législature, l'Alternative impose sa majorité et passe en force son idéologie politique. Nous avons tenté à maintes reprises d'ouvrir le dialogue, malheureusement avec un succès très relatif.

C'est pour cela que nous tenons à vous dire que, dès aujourd'hui, nous ne rentrerons d'aucune manière pour les années à venir dans la spirale d'une augmentation du centime additionnel.

Le groupe PLR ne peut pas accepter que ce soit la seule solution possible permettant un retour à l'équilibre. Il faut revenir à la réalité et arrêter d'augmenter nos charges et trouver de nouvelles rentrées fiscales. Ceci est pour nous la mission d'une déléguée à l'économie, mais a priori pas pour notre magistrate en charge des finances.

Nous aurait-on menti lors de la présentation de ce poste ?

Le PLR, fidèle à ses convictions et à sa base militante, ne peut ni défendre, ni justifier un résultat pareil.

Vu ce qui nous est proposé, rien n'est en adéquation avec notre vision de la politique communale. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de refuser ce budget qui ne correspond pas à nos idées.

Dans ces conditions regrettables, le PLR ne votera pas ce budget, ne voulant pas être le fossoyeur de la commune.

Nous tenons à remercier l'administration carougeoise pour tout le travail accompli durant cette année, encore une fois, malheureusement, très compliquée.

M. Etienne a écouté avec attention les déclarations des partis. Il souligne que le budget est un moment très important pour le Conseil municipal. Siégeant depuis un certain nombre d'années au sein de ce Conseil, M. Etienne a déjà entendu passablement de déclarations de partis et a donc un certain recul. Les déclarations générales sont ce qu'elles sont. Elles sont un peu grossies, il faut l'avouer. M. Etienne souhaite malgré tout revenir sur certains propos du Centre et du PLR. Il a entendu du Centre qu'il y avait un manque de perspectives, des entorses, des engagements de postes, une folie des grandeurs, etc. Il rappelle que cela fait plusieurs années que le Conseil administratif demande aux services de rechercher des économies, justement pour que le budget soit équilibré. A force de demander aux services des efforts, l'administration est à bout, comme la commission l'entend de la part des chefs de service depuis deux ou trois ans et encore tout dernièrement. Mme Lopes, des RH, explique chaque année qu'il y a un taux d'absentéisme important dans l'administration. Le Conseil municipal doit s'interroger sur les raisons de cet absentéisme important. La commission a également appris qu'il y avait, dans différents services, des *burnouts*, des personnes en congé maladie qui doivent renoncer à leurs tâches, parce qu'elles ont subi pendant des années cette pression et qu'elles ne peuvent plus, à un moment donné, aller à l'encontre de leur santé. M. Etienne tenait, particulièrement pour Le Centre qui refusera les postes aujourd'hui, à rappeler cet état de fait : l'administration communale rend un service impressionnant, mais il faut reconnaître qu'elle est en souffrance. Les propositions de postes visent à soulager l'administration, qui a besoin de ces ressources humaines. Par ailleurs, M. Etienne a écouté également avec attention la déclaration du PLR – « sans se soucier des sources de financement », « nous ne sommes pas d'accord », « l'augmentation du centime additionnel », etc. Le PLR a mentionné notamment qu'il fallait arrêter la gratuité des locations du matériel, etc. Mais qui, à l'époque, a poussé des hauts cris parce que M. Walder avait remis des restrictions à cette gratuité ? Qui a déposé des motions, des interventions au sein de ce Conseil municipal ? C'est bien le PLR. C'est une anecdote, mais M. Etienne souhaiterait un peu plus de cohérence. Concernant les remarques sur le poste de la déléguée à la promotion économique, M. Etienne relève que celle-ci n'est pas en fonction depuis longtemps, et qu'il faudrait quand même lui laisser un peu de temps.

Faire aujourd'hui un procès au Conseil administratif en lui reprochant de ne pas avoir de résultats, c'est cocasse.

M. Morex a encore plus de recul que M. Etienne puisque cela fait vingt-huit ans qu'il siège au sein de ce Conseil. Il peut lui assurer qu'auparavant, la Commune fonctionnait autrement. Carouge avait des conseillers administratifs qui étaient de véritables patrons, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est l'administration qui dirige la Commune. Parler des conditions de travail des employés communaux, alors que ce sont des privilégiés par rapport à tout ce que l'on peut connaître dans le privé... M. Morex prie M. Etienne d'arrêter de le faire pleurer. De plus, M. Etienne n'a rien compris à la déclaration du PLR. Il a confondu gratuité et gratuité. Le PLR n'a pas réclamé la gratuité par exemple des salles. Il a parlé d'une autre gratuité. M. Morex invite M. Etienne à arrêter de se plaindre et à considérer que les positions du PLR sont cohérentes et répondent à de véritables exigences.

La parole n'étant plus demandée, le Président suspend la séance une dizaine de minutes, le temps que les amendements soient distribués.

Le Président explique que les amendements ont été regroupés en plusieurs groupes (A, B, C, D, etc., jusqu'à R), parce que certains postes sont ventilés sur différentes rubriques.

- Amendement A : suppression du poste de technicien-ne en bâtiment à 100%, pour une variation de CHF 98'618.-

L'amendement A est refusé par 18 non, 14 oui et 0 abstention.

- Amendement B : poste de collaborateur-trice helpdesk à 100%, pour une variation de CHF 98'845.-

L'amendement B est refusé par 16 non, 14 oui et 2 abstentions.

- Amendement C : poste d'assistant-e administratif-ve à 50% pour une variation de CHF 42'281.-

L'amendement C est refusé par 18 non, 14 oui et 0 abstention.

- Amendement D : poste de chef-fe de projet aménagements à 100%, pour une variation de CHF 106'491.-.

L'amendement D est refusé par 17 non, 14 oui et 1 abstention.

Concernant le poste de chef ou cheffe de projet aménagements, M. Etienne tenait à souligner que les enjeux en matière de qualité de vie et d'arborisation sont très importants dans la commune. Cela fait quelques années que Carouge est confrontée au développement de projets sur son territoire. À ce propos, M. Etienne revient sur son intervention précédente relative à la souffrance de l'administration, aux *burnouts*. Ce poste est particulièrement important, parce qu'au vu des enjeux auxquels la Commune doit faire face, il est nécessaire d'avoir les ressources humaines au sein de l'administration pour développer les projets. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste a refusé cet amendement.

M. Morex invite M. le Président à remercier M. Etienne pour ses envolées dithyrambiques inutiles – mais si cela fait plaisir à l'Alternative...

Mme Turgut Bandelier n'avait pas compris que les membres du Conseil municipal pouvaient prendre la parole avant le vote de chaque amendement. Puisque c'est le cas,

elle souhaite expliquer les raisons de son abstention pour un poste, qui a été voté, et pour un autre qui sera ultérieurement soumis au vote. De manière générale, elle adhère à la déclaration de son groupe mais elle s'en éloigne un peu sur quelques postes et sur quelques principes. Ce n'est pas une position difficile à défendre, parce qu'elle est sincère et réellement motivée. Mme Turgut Bandelier entend le besoin des services. Elle l'a dit, aussi bien dans son caucus qu'au caucus de l'Alternative : elle ne se permettra jamais de revenir sur les besoins du terrain, puisqu'elle n'est pas sur le terrain. En revanche, elle émet quelques doutes sur les montants qui sont alloués pour chercher des collaborateurs certes de qualité mais qui, l'argent ne faisant pas le bonheur, ne doivent pas être motivés par ce seul aspect. Le poste de collaborateur ou collaboratrice helpdesk à 100% est un poste qui est annualisé pour un montant de CHF 165'000.- environ. Mme Turgut Bandelier ne nie pas la nécessité de ce poste, mais la personne engagée ne sera probablement pas sujette à des gardes, par exemple. Aujourd'hui, même certains hauts postes, avec des responsabilités, ou des postes impliquant des interventions médicales, pour ne citer que ceux-là, n'offrent pas de tels salaires. Pour le prochain budget, Mme Turgut Bandelier invite l'assemblée à réfléchir non pas nécessairement à la grille salariale, mais en tout cas à qui la Commune va chercher pour CHF 165'000.-, et pour quelles tâches. Elle a beaucoup de mal à défendre le montant qui est alloué à ce poste, raison pour laquelle elle s'est abstenue. Il en va de même pour le poste d'une coordinatrice qui fera l'objet d'un autre amendement pour lequel elle s'abstiendra également, pour les mêmes motifs. Il s'agit pour elle d'un cas de conscience. Le salaire est important, il doit être juste, mais Mme Turgut Bandelier considère que les montants attribués à ces postes sont excessifs. Cette année, elle s'abstiendra. L'année prochaine, elle prend l'engagement, s'il fallait continuer sur de tels montants, à voter contre.

Mme Hiltpold, qui est en charge des ressources humaines, rappelle que les CHF 165'000.- ne correspondent pas au salaire de la personne, mais comprennent également toutes les charges dont la Commune doit s'acquitter. Quelques explications avaient été fournies en commission, et le Conseil administratif s'était aussi engagé à proposer une autre commission pour reparler de la grille salariale et donner des explications complémentaires sur la composition de ces montants. Mais, encore une fois, l'on ne peut pas dire que la personne va gagner CHF 165'000.-. Cette somme représente tout ce que ce poste coûte à la Commune. Mme Hiltpold l'avait expliqué lors de la première séance de commission – et cela avait été rappelé à la deuxième séance, à laquelle elle n'avait malheureusement pas pu assister – que des charges sociales ainsi que d'autres frais s'ajoutent au salaire, pour au moins 30% du montant global.

M. Baertschi rappelle que l'échelle des traitements et des salaires avait été complètement remise à jour il y a quelques années, sous la houlette de Mme Jeannine de Haller. Il serait bon, comme l'a évoqué Mme Hiltpold, de convoquer une commission dans le même état d'esprit. Ce n'est pas le moment ce soir, dans le cadre de l'adoption du budget, d'ouvrir le débat, mais il serait effectivement utile de rediscuter de tout cela, parce que les choses évoluent.

M. Morex souhaite remercier l'une des membres de l'Alternative qui se pose les mêmes questions que les membres de l'Entente se posent régulièrement.

M. Ducellier revient sur les propos de M. Etienne. Celui-ci a souligné que ce poste était important, mais alors, cela signifie-t-il que les autres ne le sont pas ? Et pourtant, l'Alternative les vote tous sans réfléchir. M. Ducellier invite M. Etienne à préciser un peu plus sa notion d'importance.

M. Etienne se contente de dire que cette intervention n'appelle aucune réponse de sa part.

- Amendement E : poste de jardinier-ère à 100%, pour une variation de CHF 76'877.-

L'amendement E est refusé par 18 non, 14 oui et 0 abstention.

- Amendement F : postes de chargé-e-s de culture à 10%, pour une variation de CHF 18'097.-

L'amendement F est refusé par 18 non, 14 oui et 0 abstention.

- Amendement G : poste de travailleuse sociale à 20%

M. Peterschmitt relève que, dans sa déclaration, Le Centre a mentionné que les amendements ne toucheraient pas au social. Il souhaiterait comprendre en quoi supprimer un poste à 20% de travailleur social ne touche pas au social.

M. Barbuzzi laissera le soin à M. le Président d'expliquer à son préopinant ce que signifie « faire du social ». Il ne s'agit pas nécessairement d'engager pléthore de postes. Cela implique bien d'autres choses.

L'amendement G est refusé par 18 non, 14 oui et 0 abstention.

- Amendement H : postes d'assistantes administratives à 10%, pour une variation de CHF 11'211.-

L'amendement H est refusé par 18 non, 14 oui et 0 abstention.

- Amendement I : postes de concierges, pour une variation de CHF 6'716.-

L'amendement I est refusé par 18 non, 14 oui et 0 abstention.

- Amendement J : poste de gestionnaire en bâtiment, pour une variation de CHF 36'611.-

L'amendement J est refusé par 18 non, 14 oui et 0 abstention.

- Amendement K : poste de coordinatrice du sport à 10%, pour une variation de CHF 13'514.-

L'amendement K est refusé par 18 non, 14 oui et 0 abstention.

- Amendement L : modification d'un poste de technicien-ne en bâtiment, pour une variation de CHF 37'448.-

L'amendement L est refusé par 18 non, 14 oui et 0 abstention.

- Amendement M : poste de comptable, pour une variation de CHF 48'743.-

L'amendement M est refusé par 18 non, 14 oui et 0 abstention.

- Amendement N : poste de chef de projet en génie civil (augmentation), pour une variation de CHF 34'717.-.

L'amendement N est refusé par 18 non, 14 oui et 0 abstention.

- Amendement O : poste d'agent-e spécialisé-e en urbanisme à 100%, pour une variation de CHF 143'001.-

L'amendement O est refusé par 16 non, 13 oui et 3 abstentions.

- Amendement P : poste d'agente spécialisée coordinatrice manifestations pour une variation de CHF 108'701.-

L'amendement P est refusé par 17 non, 14 oui et 1 abstention.

- Amendement Q : projet SIRH – assistant de projet, pour une variation de CHF 124'564.-

L'amendement Q est refusé par 18 non, 14 oui et 0 abstention.

- Amendement R : poste d'assistant administratif auxiliaire à 60%, pour une variation de CHF 25'516.-

L'amendement R est refusé par 18 non, 14 oui et 0 abstention.

En l'absence d'amendement supplémentaire, le Président soumet au vote la délibération.

Le budget 2023 est accepté par 18 oui, 14 non et 0 abstention.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 094-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2023

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 novembre 2022 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie les 1^{er} et 8 décembre 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Mützenberg s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Mützenberg répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 5 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 24 oui, 8 non et 0 abstention.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 095-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE DU CREDIT DESTINE AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE CHF 1'395'100.— AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 novembre 2022 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie les 1^{er} et 8 décembre 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Mützenberg s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Mützenberg répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 5 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 22 oui, 7 non et 3 abstentions.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 096-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 1'629'500.— DESTINE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 novembre 2022 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie les 1^{er} et 8 décembre 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Mützenberg s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Mützenberg répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 5 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 24 oui, 6 non et 2 abstentions.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 098-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DE SEPT DOUZIEMES PROVISIONNELS COUVRANT LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 JUILLET 2023

Ce point est retiré de l'ordre du jour, le budget 2023 ayant été adopté.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 099-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE

**CHF 7'844'962.70 POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS
COMPLEMENTAIRES 2022**

Mme Molinari introduit le sujet. Le Conseil municipal a désormais l'habitude de ce type de délibérations. La présente délibération est proposée dans l'éventualité que les comptes 2022, qui seront présentés au cours du premier trimestre de l'année prochaine, avec un vote en principe au mois de mai, soient dans les chiffres noirs de manière importante. Elle permettra de procéder à des amortissements complémentaires. Le Conseil municipal avait déjà voté en juin une telle délibération, pour un montant de CHF 6'197'000.-. Ce soir, le Conseil administratif lui propose de voter un montant de CHF 7'844'000.-, de manière à avoir une marge, dans cette période d'incertitude qui règne malheureusement depuis plusieurs années maintenant. Pour pouvoir passer ces amortissements complémentaires sur l'année 2022, il faut voter une délibération à l'avance. Il n'est en effet pas possible d'attendre d'avoir le résultat des comptes 2022. Cette délibération permettra de diminuer la charge des amortissements dans l'année courante et les années à venir, soit au moins sur une dizaine d'années. Par conséquent, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à soutenir cette délibération qui prévoit la comptabilisation d'amortissements complémentaires 2022 pour un montant de CHF 7'844'962.70, étant précisé que ce montant est calculé en fonction des amortissements comptabilisables pour ce type d'exercice.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 2 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 2 non et 0 abstention.

M. Morex relève que l'Alternative est majoritaire et qu'elle a donc gagné tous les votes. C'est une chose. Mais depuis quelque temps, il semblait y avoir une légère détente entre l'Alternative et l'Entente. M. Morex est persuadé qu'avec des discussions un peu plus approfondies, des accords auraient peut-être pu être obtenus sur certains postes ou certains amendements. Malheureusement, comme les membres de l'Alternative sont aux ordres de leurs conseillères administratives, ils votent avec le doigt sur la couture du pantalon. M. Morex en est navré, mais c'est comme cela. Il en prend acte.

M. Etienne souhaite préciser, suite à l'intervention de M. Morex, qu'en principe, le travail se fait en commission. Mais, pour avoir siégé quelques années à la commission des Finances, il peut dire que les propositions d'amendements, qu'elles viennent d'un bord politique ou de l'autre, ne se font pas en commission. Les membres du Conseil municipal les découvrent pratiquement en séance plénière. M. Etienne s'étonne donc de la position de M. Morex. Bien sûr, il aurait été possible d'avoir des échanges et des discussions pour trouver un consensus au sein de ce Conseil, mais en pratique, et depuis un certain nombre d'années, les discussions ne se font pas en commission. Certes, des rencontres interpartis ont eu lieu pour peut-être arriver en plénière avec un consensus, mais M. Etienne souhaitait rappeler à M. Morex que ce travail ne se fait pas en commission.

M. Von Burg réagit aux déclarations de M. Morex, qu'il trouve personnellement indignes. Il souhaite le rassurer : à gauche aussi, on réfléchit, et pas seulement à droite.

M. Meyer se rappelle avoir fait, en commission des Finances, une intervention dont l'objectif était de lancer des réunions informelles concernant le budget pour essayer de trouver un consensus. Ces réunions informelles ont relativement bien fonctionné, pendant

environ trois ans. M. Meyer ne voit pas pourquoi il ne serait pas possible de continuer cette pratique.

M. Voignier ne comptait pas intervenir, mais il prend néanmoins la parole pour souligner que, dans le cadre du budget, des travaux interpartis doivent effectivement avoir lieu. Ces travaux ne se font pas nécessairement en commission où, quand les partis se dévoilent, cela peut engendrer des réactions contreproductives. En revanche, il est parfois possible de travailler plus correctement en aparté, hors commission. M. Voignier invite les membres de la commission des Finances à se rappeler que, quand on vient pour négocier, il faut être prêt à perdre quelque chose. Cela, il l'a appris d'une personne qui n'était pas de son bord politique, mais qui était du bord des Verts : M. Pierre Maulini. Celui-ci disait que, quand on veut qu'un budget soit porté par l'ensemble du Conseil municipal, on doit être capable de se dire, en venant négocier, qu'on va perdre quelque chose. Mais ce qu'on va perdre, on le gagne en cohésion, parce qu'on porte alors ensemble un budget. Ce soir, le Conseil municipal ne porte pas un budget. Le budget qui a été voté scinde le Conseil municipal en deux. Ce n'est pas constructif. Le budget est passé, à une large majorité. Tant mieux pour ceux qui l'ont voté, l'Entente en prend acte. Mais il faut en tirer une leçon : les groupes veulent-ils continuer de la sorte, que ce soit l'Entente ou l'Alternative qui soit majoritaire ? Ou sont-ils prêts à perdre certaines choses quand ils viennent négocier ? Deux budgets ont été votés lorsque M. Voignier était président. Il y avait à l'époque des groupes qui étaient prêts à se parler et à perdre quelque chose quand ils venaient discuter. M. Voignier ne fera aucun commentaire sur le budget qui a été voté ce soir, mais il encourage tous les partis à avoir envie de travailler ensemble, contrairement à ce qu'il a ressenti ce soir. Il précise qu'il s'exprime à titre personnel et que ses propos n'engagent pas le PLR.

M. Etienne peut suivre M. Voignier sur certains aspects de sa déclaration. Mais techniquement, pour pouvoir arriver à la table des négociations, il faut avoir connaissance des amendements. Par ailleurs, dans certains groupes, il faut des allers-retours, parce que leurs émissaires n'ont pas nécessairement la science infuse. Ce retour dans les groupes rend ensuite plus forte encore la position qui est prise. Oui, il faut s'entendre, il faut essayer de trouver un accord, mais techniquement, cela demande un peu de patience et des allers-retours.

M. Baertschi relève la course en avant dans laquelle se trouve la Commune. Il y a quelques années, les budgets étaient de l'ordre de CHF 80 millions. Aujourd'hui, le budget est CHF 111 millions, en raison de l'inflation, du développement démographique, des exigences toujours accrues, à tous les niveaux – M. Baertschi cite comme exemple les demandes d'autorisation de construire, qui doivent désormais passer par un nombre inimaginable de services. M. Baertschi regrette qu'il y ait une majorité et une minorité. Ce n'est pas comme cela que l'on construit dans cette Commune. Et ceux qui, comme lui, sont là depuis longtemps ont tissé d'autres relations avec des membres de tous les partis. Personnellement, il ne mettra jamais des œillères comme certains pensent que l'on pratique la politique ici. C'est une fausse façon d'agir. M. Baertschi se réjouit que l'assemblée puisse en parler ici, ce soir. Il précise que ses propos concernent aussi bien le Conseil administratif que le Conseil municipal.

Lors de la dernière législature, Mme Uldry faisait partie de la commission des Finances. Elle se souvient que tous les partis (il y en avait cinq à l'époque) se sont retrouvés quelques samedis matin pour des discussions interpartis sur le budget. Il n'y avait alors pas de majorité ou de minorité, ils étaient un groupe uni pour Carouge et essayaient de trouver comment faire pour avoir un budget qui aille de l'avant. Ensuite, chacun revenait dans son groupe rapporter les discussions. Mme Uldry se rappelle même d'amendements de tous les partis. Encore une fois, il n'y avait ni majorité, ni minorité : c'était le Conseil municipal, ils étaient unis. Cette année, il y a une nette majorité et une nette minorité. Il

faudrait peut-être recommencer comme lors de la dernière législature, à retravailler ensemble pour Carouge.

M. Barbuzzi ne voulait pas intervenir parce que, finalement, ces débats deviennent stériles. Il invite cependant M. le Président à transmettre à M. Etienne que l'Entente n'est pas là pour recevoir des leçons et qu'elle sait très bien de quoi l'on parle autour de cette table. Il souhaite ensuite rappeler une chose. L'Alternative est majoritaire, certes. Mais être majoritaire, ce n'est pas représenter 100% des Carougeois. Agir de la sorte, c'est faire abstraction de cette minorité qui existe à Carouge et qui probablement fait vivre en partie la Commune, voire même la fait vivre très largement puisque Carouge est, paraît-il, une ville avec beaucoup de précarité. Toutes ces personnes qui ont peut-être de l'argent et qui ne souhaitent pas suivre l'Alternative dans ses propositions, la majorité les oublie. M. Barbuzzi espère qu'à l'avenir, ces personnes ne seront pas oubliées, parce que ce sont aussi des Carougeois. C'est à eux qu'il pense ce soir parce qu'ils seront très déçus par les positions prises ce soir.

M. Ducellier ne sait pas comment cela se passait auparavant, parce qu'il est jeune élu. Mais il rappelle qu'en commission des Finances, l'Entente a fait des propositions, elle a indiqué qu'elle trouvait extravagant le nombre de postes créés, notamment depuis les dernières élections communales. Cela a même été relayé par Mme Turgut Bandolier qui a invité à réfléchir sur le centime additionnel pour autant que la Commune ait une notion de ses charges. Mais au vu des votes de ce soir, seuls deux membres de l'Alternative ont montré une volonté de discuter et de faire évoluer les échanges. M. Ducellier souligne à nouveau que les propositions ont été faites. Il est un peu facile, une fois que tout est voté dans le sens de l'Alternative, de dire que les discussions n'ont pas pu avoir lieu. M. Ducellier invite M. Etienne à venir, la prochaine fois, en commission des Finances poser ses questions, auxquelles l'Entente répondra avec grand plaisir.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 100-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA SUPPRESSION DE LA DETTE DE L'ASSOCIATION ETOILE CAROUGE ENVERS LA VILLE DE CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération fait suite aux différents échanges que la Commune a eus avec Etoile Carouge, en particulier la coordinatrice de sport, ainsi qu'à la commission Sports et loisirs du 22 novembre dernier. Pour rappel, la Ville de Carouge a octroyé il y a environ dix ans deux prêts à Etoile Carouge. Le premier, en 2010 ou 2011, a été transformé en une subvention extraordinaire. Le second est resté un prêt de CHF 100'000.-, que le club rembourse chaque année à hauteur de CHF 5'000.- depuis 2013. Ce prêt pèse néanmoins le club depuis de nombreuses années dans ses recherches de sponsors ainsi que dans ses discussions avec la Swiss Football League qui souhaite que les clubs n'aient pas de dettes dans le cadre des discussions pour obtenir des licences. Dès lors, la question de l'annulation de cette dette est revenue à de nombreuses reprises. Lors de la signature du contrat de subventionnement et de prestations, il avait été convenu que, si Etoile Carouge répondait à la majorité des objectifs avant même l'échéance du contrat, la question de la dette pourrait être revue. Une séance de bilan a eu lieu au début de l'automne pour faire le point. Puisque la majorité des objectifs étaient effectivement atteints, comme la commission Sports a pu le constater lors de la présentation d'Etoile Carouge le 22 novembre dernier, cette question a donc été amenée en commission, laquelle a préavisé favorablement le dépôt de la présente délibération.

Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal d'accepter d'annuler le solde restant sur le prêt octroyé à l'association Etoile Carouge par la Commune d'un montant de CHF 55'000.- et d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire sur 2022 de CHF 55'000.-. A noter encore que les demandes d'Etoile Carouge pour obtenir ses licences seraient grandement facilitées si le vote pouvait avoir lieu sur le siège. Ainsi, le club pourrait présenter un bilan au 31 décembre 2022 sans dette à la Swiss Football

League en vue d'obtenir la licence Challenge League. En outre, des comptes sans dette lui permettraient également d'espérer plus de sponsors, d'où l'importance de pouvoir présenter un bilan au 31 décembre 2022 sans dette.

La prise en considération est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Sana-Oppliger annonce que le groupe des Vert-e-s votera en faveur de cette proposition. Les Vert-e-s tiennent à souligner l'importance de la fonction sociale de cette association. En effet, beaucoup d'enfants jouent au foot au lieu de traîner ailleurs et font du sport en extérieur au lieu de rester devant un écran à l'intérieur, par exemple. Le fait d'accepter de supprimer la dette revient aussi à donner une marque de confiance envers la nouvelle équipe qui effectue un travail important, qui a beaucoup de nouvelles idées et qui les met en place, comme l'ouverture d'une équipe féminine junior ou encore des cours de foot plaisir pour les enfants qui souhaitent simplement jouer au foot sans toutefois vouloir faire de la compétition – comme l'a dit M. Barbuzzi plus tôt, il ne s'agit donc pas uniquement de favoriser une élite. Cela étant, le montant de la dette s'élève tout de même à CHF 55'000.- et il ne faut pas oublier que cette association n'a pas le monopole du sport à Carouge. Il y a en effet beaucoup d'autres associations sportives à Carouge qui réalisent un travail extraordinaire dans ce domaine et qui ont également besoin d'argent.

Mme Merle considère qu'Etoile Carouge réalise un travail extraordinaire et cherche à développer ses activités dans un sens très positif. Elle souhaite néanmoins attirer l'attention de l'assemblée sur le fait qu'à l'avenir, si d'autres associations aussi méritantes qu'Etoile Carouge venaient à se trouver dans la même situation, ce que le Conseil municipal accordera probablement ce soir à Etoile Carouge, il devrait, en toute équité, l'accorder aussi à d'autres associations qui en feraient la demande.

M. Baertschi a suivi avec grand intérêt la présentation qui a été faite par Etoile Carouge en commission. Il souhaite souligner un élément important dans les propos de Mme la Conseillère administrative Stéphanie Lammar : le contrat de prestations qui a été établi permet d'aller de l'avant. Il s'agit en quelque sorte de donnant-donnant. M. Baertschi note qu'il existe une très forte pression dans de nombreux sports, par exemple pour le basket, suite au Covid. Un travail important est réalisé pour les jeunes. C'est une chose qui mérite d'être soulignée et encouragée, même si tous ces jeunes n'habitent pas à Carouge. M. Baertschi relève ensuite que le crédit d'étude pour l'éclairage a maintenant été voté et qu'il reste encore la question des locaux. Tout cela amène à des budgets importants pour la Commune – le Conseil municipal aura l'occasion d'en reparler. Mais ce que M. Baertschi tenait à souligner, c'est que le contrat de prestations donne à la Commune une forme de garantie, parce qu'elle n'offre pas CHF 55'000.- comme cela à tout va, à n'importe qui n'importe comment.

M. Barbuzzi remercie Mme Lammar d'avoir présenté cette délibération un peu dans l'urgence. En commission Sports, certains ont été surpris par l'urgence qu'a évoquée le club, mais ils l'ont finalement comprise. M. Barbuzzi remercie également les commissaires aux Sports d'avoir accédé à cette demande. La Commune rend un grand service à ce club pour une modique somme. Etoile Carouge pourra ainsi obtenir une licence, ce qui laisse envisager d'excellentes perspectives pour le club, notamment financières puisque, comme l'a relevé Mme Lammar, il pourra accéder à d'autres sponsors, et peut-être attirer plus de monde. L'annulation de la dette représente véritablement un apport important pour Etoile Carouge. M. Barbuzzi rappelle par ailleurs que la plupart des membres du comité

sont bénévoles. Pour avoir discuté avec certains d'entre eux, M. Barbuzzi peut dire que cela représente un engagement très important. Il considère que c'est la moindre des choses que de leur permettre de faire évoluer ce club, en continuant sur leur lancée.

M. Voignier relève que beaucoup de choses ont déjà été dites par ses préopinants, qu'il ne répètera. Il tenait cependant à souligner le bénévolat, qui est un aspect important. Puis il salue le fait que la demande du club ait été prise à cœur, et dans un délai très court, afin qu'Etoile Carouge puisse bénéficier de l'annulation de cette dette qui lui permettra de présenter des dossiers plus solides. M. Voignier constate ensuite que le contrat de prestations, qui a été longtemps demandé avant d'être mis en place, a amené quelque chose de positif du point de vue relationnel entre le club et la Commune. Concernant ensuite la remarque selon laquelle d'autres clubs peuvent avoir besoin d'argent, il ne pense pas que la Ville de Carouge n'ait jamais failli à ses devoirs envers les associations notamment sportives. Si ces clubs ont des demandes, ils viendront les exposer et le Conseil municipal en discutera. Mais ici, il s'agissait d'un effort qu'il était important de faire rapidement. M. Voignier remercie à nouveau le Conseil municipal d'avoir pris cela à cœur.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

13. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 102-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 1'740'000.— TTC POUR LES AMENAGEMENTS INTERIEURS, LES EQUIPEMENTS ET LE MOBILIER DE LA LUDOTHEQUE SISE SUR LA PARCELLE N° 3388 DANS LE LOT 12 DE L'ILOT « CITE LEOPARD » A CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération fait suite aux différentes discussions et délibérations concernant la cité Léopard et le développement de Carouge Est. Pour rappel, la Ville de Carouge était propriétaire, sur le périmètre de la cité Léopard, de quelques petites parcelles herbeuses du domaine public dont ont été issus des droits à bâtir. Ces droits à bâtir ont donné droit à une allée du projet de la cité Léopard. Si les étages ont été cédés à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, la Commune a toujours souhaité conserver le rez-de-chaussée pour une ludothèque, au vu de l'inadéquation des locaux de la ludothèque actuelle en matière d'aménagements et de surface, de l'accroissement de la population, de l'augmentation des demandes et du besoin d'équiper ce nouveau quartier d'une ludothèque offrant un accueil professionnel et des espaces adéquats et accessibles.

Pour rappel également, la délibération DA 048-2021 votée par le Conseil municipal dans sa séance du 23 septembre 2021 a permis la réalisation de ce lot (appelé « lot 12 ») de la cité Léopard et la mise en PPE avec la Fondation immobilière de la Ville de Carouge du DDP (droit distinct permanent) permettant à la Fondation immobilière de réaliser des logements aux étages et à la Ville de Carouge de créer une ludothèque et une arcade commerciale au rez-de-chaussée.

Un bureau d'architectes, LocalArchitecture, et les mandataires ont mené des études, en coordination avec les futurs utilisateurs et les services techniques de la Ville de Carouge, ce qui a abouti au plan d'aménagement et à la constitution d'un devis général détaillé, basé sur 80% des rentrées de soumissions, que les membres du Conseil municipal auront trouvé en annexe à la présente délibération. Le planning envisagé permettrait de mettre en service l'exploitation de la ludothèque fin 2024, selon une planification intentionnelle des travaux prévoyant une mise à disposition des locaux en octobre 2024, date de la mise à disposition prévue également pour la livraison de l'arcade commerciale voisine de la ludothèque.

Dès lors, il est proposé ce soir au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 1'683'000.-, dont CHF 79'842.78 d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, pour les aménagements intérieurs, les équipements et le mobilier de la future cité Léopard. Tous les détails pourront être présentés en commission, si le Conseil municipal décide du renvoi de cette délibération en commission.

La prise en considération est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier souhaite que soient présentés en commission quelques chiffres sur le coût de fonctionnement de la future ludothèque. Par ailleurs, un point de situation sur la ludothèque actuelle serait intéressant, notamment sur la manière dont le poste qui avait été engagé va être mis en œuvre, ainsi que sur ce qui restera dans les locaux actuels et ce qui sera déplacé dans les nouveaux locaux. Enfin, M. Voignier recommande d'informer les commissaires sur ce qu'il adviendra de la petite arcade. Sauf erreur, il était envisagé d'y accueillir un débit de boissons qui serait en lien avec la ludothèque.

M. Ducellier recommande d'entendre la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, par rapport à la coordination des travaux qu'elle assure pour le compte de la Commune.

14. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 103-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE SOS MEDITERRANEE SUISSE POUR SON AIDE D'URGENCE EN MER MEDITERRANEE

Mme Hiltbold introduit le sujet. Comme l'indique le titre de la délibération, il s'agit d'accorder un soutien à hauteur de CHF 20'000.- à l'association SOS Méditerranée pour l'aide d'urgence qu'elle apporte aux migrants en mer Méditerranée. Pour rappel, le Conseil administratif présente au Conseil municipal plusieurs délibérations de ce type durant l'année, pour des associations différentes que le Conseil administratif propose de soutenir en fonction des situations catastrophiques qui se produisent dans le monde. Ce soir, il est donc proposé au Conseil municipal de soutenir SOS Méditerranée pour son action en faveur des migrants. Mme Hiltbold répondra volontiers aux questions et elle remercie d'ores et déjà le Conseil municipal d'accueillir favorablement cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

15. MOTIONS

Il n'y en a pas.

16. POSTULATS

Il n'y en a pas.

17. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

18. PETITIONS

Il n'y en a pas.

19. QUESTIONS**Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal****Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. L. Antonioli concernant les nouveaux dos d'âne aux rues Roi-Victor-Amé et de la Filature**

Pour rappel, M. L. Antonioli souhaitait savoir s'il était prévu de poser une signalétique verticale pour ces dos d'âne, qui ont été installés le mois passé.

La réponse est la suivante.

Les deux coussins berlinois (dos d'ânes) construits à la rue de la Filature et celui sur la rue Roi-Victor-Amé l'ont été après discussion avec l'Office cantonal des transports (OCT) et suite à la dépose d'une autorisation en procédure accélérée (APA) auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC).

Cette autorisation a également fait l'objet d'un préavis favorable, suite à des discussions qui ont pris un certain temps, de l'Office du patrimoine et des sites (OPS) indiquant son intégration satisfaisante dans le paysage urbain du Vieux Carouge de par leur discrétion grâce à leurs teintes et aspects similaires à la chaussée.

Aucune pause de panneau avec le signal « OSR 1.06 – cassis » (il s'agit d'un triangle rouge avec le dessin d'un double dos d'âne) n'a été prévue, comme cela se pratique ailleurs en zone 30 km/h (coussins berlinois à la rue Fontanel, à la rue Jacques-Dalphin ou encore à la rue Montfalcon). En effet, les coussins berlinois se situent justement dans une zone limitée à 30 km/h et le règlement ne recommande pas d'instaurer une signalisation verticale en amont de ces objets, afin de ne pas surcharger la chaussée.

Cependant, un marquage dit en « dents-de-requin » indiquant la présence au sol de la différence de niveau sur chacun des coussins a été réalisé pour mieux signifier leur présence. Dans la rue de la Filature, ce marquage a également été posé dans les deux sens des coussins pour que les vélos provenant de Cardinal-Mermillod par le contresens cyclable autorisé ne soient pas surpris par ces protubérances.

Enfin, ces panneaux sont généralement posés sur des chaussées où la présence de déformations peuvent surprendre les usagers et non pour signifier la présence d'un objet construit.

Complément de réponse de Mme Hiltpold à la question orale de M. L. Antonioli concernant la dangerosité de la rue Daniel-Gevril pour les enfants qui la traversent pour se rendre à l'école

Mme Hiltpold avait déjà répondu en séance que la Commune était consciente de la problématique. Elle souhaite apporter ce soir le complément de réponse suivant.

La rue Daniel-Gevril est une rue à sens unique, avec circulation de cyclistes en sens inverse, limitée à 30 km/h. Elle est correctement signalée par rapport à l'école et au passage pour piétons existant, situé en face de l'entrée principale de l'école, à la hauteur du numéro 15, qui est équipé en aval et en amont de ralentisseurs et dont la configuration contraint les usagers de la route à adapter leur vitesse.

A la demande de la police municipale, le service de l'urbanisme a sollicité l'Office cantonal des transports (ci-après OCT) afin d'étudier la possibilité de marquer un passage pour piétons supplémentaire à l'angle de la rue Daniel-Gevril et de la route de Veyrier 40, au début du tronçon.

En effet, il a été observé qu'un grand nombre de parents et d'enfants traversaient directement la rue Daniel-Gevril à la hauteur de la route de Veyrier sans se rendre au passage pour piétons situé en amont.

L'OCT ne s'est pas positionné favorablement par rapport à cette demande notamment pour les motifs suivants :

- Le trottoir traversant la jonction avec la route de Veyrier offre déjà une garantie de sécurité et de priorité aux piétons l'empruntant et il se situe à proximité immédiate des accès à l'école.
- En raison du fait de la présence à cet endroit de nombreux éléments à prendre en compte pour les usagers de la route, tels que la piste cyclable à double sens, le trottoir traversant et le seuil de ralentissement marquant l'entrée dans la zone limitée à 30 km/h, l'ajout d'un passage pour piétons ne serait pas idéal car il ajouterait des conflits de priorisation pour les personnes arrivant dans cette zone.

De plus, en zone 30 km/h, le piéton n'a pas la priorité, mais il peut traverser où il veut. Les conducteurs sont tenus de circuler d'une manière particulièrement prudente et prévenante.

Par ailleurs, la police municipale relève qu'un radar pédagogique avait été mis en place à la rue Daniel-Gevril pour les véhicules qui circulent en direction de la rue Saint-Nicolas-le-Vieux du 28 septembre 2020 au 29 janvier 2021 suite à une doléance au sujet de la vitesse des véhicules sur ce tronçon. A cette occasion, et en tenant compte de la marge d'erreur de 5 km/h du radar pédagogique, il avait été constaté que plus de 98% des usagers avaient respecté la limitation de la vitesse maximale de 30 km/h ou n'avaient pas excédé les 35 km/h.

Pour conclure, et afin de rassurer les parents, le service de l'urbanisme pourrait mettre en place au début de l'année 2023, en même temps que débiteront les travaux d'un chantier de démolition-construction d'un immeuble à la route de Veyrier 42, des panneaux de guidage incitant les écoliers et leurs accompagnateurs à rester sur le trottoir côté pair de la rue Daniel-Gevril et à se rendre jusqu'au passage pour piétons qui est situé face à l'entrée principale de l'école.

Au besoin, cette mesure pourrait être renforcée par une communication de la Ville de Carouge qui viserait à sensibiliser les parents et les écoliers à la circonspection qui doit être mise lors de la traversée de la rue Daniel-Gevril et au respect des règles élémentaires de sécurité, ainsi qu'en les invitant à emprunter le passage pour piétons existant, quitte à faire quelques pas de plus.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

M. Calame, pour le groupe des Vert-e-s : Pourquoi ?

Nous voulons tout d'abord saluer le rôle qu'a joué notre Commune, à travers son service des affaires sociales, dans la résolution de différents problèmes qui ont suivi le décès tragique de Monsieur Alireza Rahimi.

Ce jeune requérant d'asile de 19 ans a été enterré mardi au cimetière de Carouge, dignement, en présence de ses proches et de ses amis.

Mais pourquoi la police cantonale a jugé adéquat de déployer, face à l'entrée du cimetière, un véhicule type panier à salade et des agents en tenue ?

Mais pourquoi avoir de la sorte terni ce moment de recueillement ? Mais pourquoi avoir de la sorte choqué une communauté endeuillée ?

Le Conseil administratif et la police municipale étaient-ils au courant de cette opération ?

Pour ce qui précède et par solidarité humaine, nous demandons que des explications soient apportées à notre Conseil.

Questions orales

M. Peterschmitt

M. Peterschmitt souhaite savoir si le Conseil administratif va se joindre au Conseil d'Etat pour demander des comptes concernant les circonstances qui ont mené au décès d'Alireza, un habitant de Carouge.

Mme Hiltpold indique que le Conseil administratif avait déjà écrit au Conseil d'Etat à propos de la situation, qui lui semble peu appropriée, de ce foyer, lequel va fermer fin mars. Le Conseil administratif a ensuite réitéré ses inquiétudes par rapport à la prise en charge de ces jeunes, qui devraient plutôt être pris en charge par la FOJ que directement par l'Hospice général. Il n'a pas demandé plus d'explications sur ce qui s'était passé, mais il est effectivement intervenu auprès du Conseil d'Etat. Par ailleurs, comme le groupe des Vert-e-s l'a mentionné dans sa question écrite, la Ville de Carouge a été impliquée dans la suite des événements, pour entourer les proches et pour mettre à disposition des lieux et du personnel. Elle continuera à le faire.

M. Von Burg : Déblayage de la neige

M. Von Burg a constaté, cet après-midi encore, que, suite aux chutes de neige de cette semaine, un passage piéton près de l'arrêt de bus « Baumgartner » n'avait pas du tout été déblayé. Il ne sait pas comment une personne en chaise en roulante ou même avec une canne aurait pu prendre le bus. Il est conscient que la route de Drize est une route cantonale et que c'est donc le Canton qui en est responsable, mais il invite le Conseil

administratif à intervenir auprès du Canton pour lui demander si les passages piétons ne méritent pas autant de considération que les routes.

S'agissant effectivement d'une route cantonale, Mme Molinari se renseignera pour s'assurer que le déblayage de la neige se fasse au mieux. Elle relève que la situation est toujours un peu problématique lorsqu'il neige, parce qu'il faut intervenir sur plusieurs tronçons en même temps, avec des priorités qui sont clairement définies – d'abord déblayer les endroits où passent les transports publics, notamment les arrêts de bus. Mme Molinari note que la neige est tombée de manière assez forte pendant un laps de temps relativement court en matinée, mais il est vrai que certains secteurs n'ont pas pu être déneigés aussi rapidement que souhaité, notamment certains passages pour les piétons et certaines pistes cyclables. Mme Molinari souligne cependant que la Commune est toujours attentive à déblayer en priorité les tronçons où passent les transports publics, surtout en cas de montée comme sur la route de Drize.

M. Baertschi : Fléchages de parcours cyclistes

M. Baertschi a été fortement étonné, il y a une dizaine de jours, en passant au Clos-de-la-Fonderie et en poursuivant sur la promenade des Orpailleurs, de voir des fléchages complètement ratés – il faut dire les choses comme elles sont – avec des panneaux indiquant à ces endroits un parcours cycliste en direction d'« EVE Carouge ». Arrivé vers la piscine de Carouge, il a vu que le fléchage indiquait aux vélos de se diriger provisoirement – peut-être pendant les travaux de la VVA, mais M. Baertschi ne voit pas le rapport – vers la promenade des Orpailleurs. Il s'est ensuite rendu sur la propriété Brochet, à Pinchat, et il a vu là aussi que des panneaux bleus piste cyclable et piétons avaient été installés. Il s'est dit que la Commune était tombée sur la tête. Il a donc adressé un document à Mme Hiltpold et à Mme Molinari, qui sont en charge de ce dossier, en leur demandant de procéder à certaines corrections. Il a reçu une réponse lundi, l'informant qu'il s'agissait d'un accord notamment entre les différents services cantonaux et communaux concernés. M. Baertschi rappelle qu'à la promenade des Orpailleurs, les gens veulent tout simplement pouvoir se promener. Cette promenade n'est pas un parcours cycliste. Des chicanes ont été installées, et les vélos devraient théoriquement rouler au pas – ce qui n'est bien sûr pas respecté – pour ne pas perturber les promeneurs, notamment les personnes âgées et les enfants. M. Baertschi n'arrive pas à comprendre comment la Commune peut inciter les cyclistes à passer par cette promenade. Il trouve cela scandaleux. Carouge a investi plus de CHF 20 millions pour le réaménagement de la route de Veyrier, et elle investit maintenant plusieurs millions pour la voie verte. Mais au seul endroit où il existe encore une promenade, le Conseil administratif a l'air d'opiner du bonnet en disant aux cyclistes d'y aller. M. Baertschi demande qu'une commission soit convoquée et qu'elle auditionne les services concernés. Il ne prétend pas détenir la vérité, mais il se fait l'écho de nombreuses personnes qui en ont assez et qui risquent de réagir de façon épidermique. Il est déçu du peu de proximité que les services communaux ont avec la vie des habitants. Ce qu'il a vu est simplement aberrant. Certaines corrections ont été apportées. A Pinchat, les panneaux qui indiquaient des pistes cyclables pour « EVE Carouge » ont été enlevés dans les bois (on aurait tout aussi bien pu en poser à la route de Saint-Julien, pendant qu'on y était). Mais la Commune en a laissé deux en face du cycle, peut-être pour que les enfants aient envie de rouler par là-bas avec leur *mountainbike*. M. Baertschi trouve cela déplorable et tenait à le dire ce soir.

Mme Molinari ressent déjà ce soir la réaction épidermique à venir qu'annonçait M. Baertschi. Elle est étonnée de cette réaction. M. Baertschi l'a mentionné, des échanges ont eu lieu et des réponses très claires lui ont été apportées. Mme Hiltpold souhaitera peut-être compléter en ce qui concerne la signalisation, mais celle-ci a été corrigée au bois de Pinchat. Il s'agissait de panneaux que la Commune avait installés à la suite de discussions avec les services cantonaux en charge, en relation avec des travaux qui sont

actuellement en cours. Concernant le quai des Orpailleurs, Mme Molinari souligne que M. Baertschi lui-même ainsi que d'autres ont reconnu à plusieurs reprises à quel point les chicanes avaient amené un apaisement de la situation sur le parcours. Peu de cyclistes y passent – des comptages ont eu lieu, même s'ils n'ont pas été faits de manière systématique – mais cela n'empêche pas, comme pour tous les modes de transport, que, parfois, certains ne respectent pas les règles. Mme Molinari insiste sur le fait que cette signalisation a été mise en place suite à des directives données par l'office cantonal des transports. Il y a eu un rendez-vous de police, dont Mme Hiltbold pourra parler, qui demandait de maintenir la déviation piétons et cycles qui correspond à l'arrêté de circulation en cours. La Ville de Carouge a complété cette signalétique, parce qu'elle est soucieuse du bien-être de tous les utilisateurs, en précisant : « Cyclistes, merci de respecter les piétons et de rouler au pas ». Enfin, s'il reste un ou deux panneaux à Pinchat, comme l'a évoqué M. Baertschi, Mme Molinari en prend note et la situation sera corrigée.

M. Baertschi n'est absolument pas convaincu par la réponse de Mme Molinari. Cette dernière a habité un temps dans cette région. Elle est maintenant sur les hauts de Pinchat. M. Baertschi ne la voit pas souvent se promener à cet endroit, ni écouter ses communiars, malheureusement. Lui, il les entend, très souvent. Il peut dire que Mme Molinari fait fausse route. Le problème ne va pas se régler en mettant des panneaux indiquant avec des lettres plus grosses que les vélos doivent rouler au pas. Que l'on excuse M. Baertschi de dire que Mme Molinari est sur une autre planète ! Il invite les membres du Conseil municipal à signer sa demande de convoquer une séance de la commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Mme Molinari regrette le ton et l'attitude particulièrement agressive de M. Baertschi. Pour elle, il y a une seule planète : celle sur laquelle on vit et que l'on partage.

Mme Hiltbold ajoute qu'à la suite du courriel de M. Baertschi, les services se sont renseignés. Tant que l'accès aux vélos est autorisé à la promenade des Orpailleurs, il faut le signaler. S'il faut revoir ce qui est actuellement en vigueur, les discussions pourront avoir lieu en commission, mais aujourd'hui les panneaux sont conformes à la situation existante, c'est-à-dire une promenade qui peut être empruntée par les cyclistes, les piétons et les chiens sans laisse – Mme Hiltbold tient à ce dernier point, comme M. Baertschi et les propriétaires de chiens qui se rendent sur cette promenade. A noter encore qu'une commission est d'ores et déjà prévue pour traiter d'un postulat sur la zone piétonne. Des questions sur la cohabitation entre les piétons et les cyclistes y seront abordées. Ce serait peut-être l'occasion de discuter également des remarques de M. Baertschi.

M. Morex : Patinoire (1)

M. Morex relève qu'en raison de la crise énergétique et des problématiques d'approvisionnement énergétique, les autorités, qu'elles soient fédérales, cantonales ou municipales, ont pris des décisions, que l'on peut juger absurdes ou non – ce n'est pas le propos ce soir de M. Morex, qui ne va pas juger de la pertinence des décisions prises. En revanche, une décision le blesse profondément. Le Conseil administratif a décidé de diminuer l'ouverture de la patinoire de trois mois et demi à deux mois. Certes, il veut réaliser une économie d'énergie. Mais est-il vraiment obligé de fermer la patinoire la veille des vacances scolaires de février ? Ne peut-il pas prolonger l'ouverture d'une semaine, afin que les enfants des familles qui ont des problèmes financiers – que Mme Lammar soutient généralement – et qui ne peuvent pas partir en vacances puissent profiter de cette patinoire ?

Mme Lammar remercie M. Morex de son attention toujours particulière pour la patinoire. Elle rappelle qu'une discussion intercommunale a eu lieu pour déterminer quelle serait la

période d'ouverture la plus adéquate des patinoires éphémères, sachant que les communes qui en disposent avaient la volonté forte de conserver cette prestation à la population qui, selon le Conseil administratif, est essentielle. Comme l'a judicieusement relevé M. Morex, la patinoire bénéficie aux enfants qui ne peuvent pas partir en vacances, en particulier à Noël, ou qui ne peuvent pas partir en week-end pratiquer d'autres sports d'hiver que celui de la glace en ville. C'est aussi un formidable lieu de vie, un lieu de rencontres et de partage – de nombreuses personnes ne mettent pas les patins de toute la saison, mais sont présentes aux abords de la patinoire pendant toute sa durée d'ouverture. Mme Lammar explique qu'un certain nombre de communes considéraient qu'il fallait supprimer toutes les patinoires éphémères, pour des raisons énergétiques. Mais les communes qui en bénéficiaient ont tenu bon et ont décidé de les maintenir. Il fallait néanmoins trouver une solution qui soit la plus raisonnable possible, en tenant compte à la fois de cette volonté d'ouverture et des mesures énergétiques à prendre. Il aurait en effet été difficile de monter une patinoire sans aucune mesure énergétique alors qu'il est demandé des efforts à la population et que les chauffages sont baissés dans nombre de locaux administratifs et d'habitations. Dès lors, il a été décidé de raccourcir la durée d'ouverture de la patinoire à deux mois, en principe décembre et janvier. Concernant les vacances de février, Mme Lammar précise qu'il a été démontré, lors de nombreuses années précédentes, qu'il fait parfois déjà fort chaud en février, avec de belles journées ensoleillées. Dans ces conditions, la glace fond et, d'un point de vue énergétique, il n'est pas particulièrement judicieux de garder la patinoire ouverte. C'est la raison pour laquelle la période de décembre à fin janvier a été déterminée, avec quelques jours de battement puisque c'est une seule société qui met toutes les patinoires communales éphémères en glace et les démonte.

M. Morex n'est absolument pas satisfait de la réponse déplorable de Mme la Conseillère administrative. Rien n'empêche la Ville de Carouge de prolonger l'ouverture de la patinoire d'une semaine.

M. Morex : Patinoire (2)

M. Morex ne veut pas provoquer l'ire, les récriminations ou les applaudissements du Conseil municipal, mais voilà quatre ans qu'il réclame des WC handicapés accessibles. Cela fait quatre ans que rien n'a changé. L'accès se fait toujours par une rampe, avec la porte fermée à clé et qui s'ouvre dans le sens qui empêche la personne handicapée de rentrer dans les WC, à moins d'être accompagnée. Et cette année, encore mieux : une rampe métallique a été installée. L'autre soir, quand M. Morex était à la patinoire, il a vu un handicapé essayer de monter la rampe mais, avec la neige qui était tombée, la rampe était glacée et la personne en chaise roulante n'a pas pu la monter. Le Conseil administratif attend-il le réchauffement climatique pour que l'eau de l'Arve rende les WC accessibles avec une barque ? M. Morex le prie instamment de dépenser l'argent nécessaire pour acheter une roulotte de plain-pied avec une porte coulissante.

Mme Lammar avait déjà répondu l'année dernière à cette question. Il s'agit d'une problématique réelle, mais le service voirie – Mme Molinari pourra éventuellement apporter des précisions – n'a pas d'autres WC à disposition. Des discussions sont néanmoins en cours, pour déterminer si la Commune achètera d'autres WC provisoires qui serviraient aussi aux autres manifestations. Mme Lammar souligne toutefois que cela nécessiterait un budget et une dépense de budget. Dans l'intervalle, la Commune est obligée de conserver la même procédure, avec la clé à aller chercher auprès du gérant de la patinoire. Mme Lammar relève ensuite qu'il y a quand même une amélioration puisque, désormais, les personnes à mobilité réduite peuvent aller accompagnées sur la glace, grâce à une structure qui leur permet de bénéficier de ce sport de glisse. Cela a pu être mis en place avec la collaboration d'une association.

Cette réponse ne satisfait évidemment pas M. Morex, qui s'exclame que l'on proposerait donc maintenant aux handicapés d'aller se soulager sur la patinoire. Il y a quatre ans, le Conseil administratif pouvait inscrire au budget l'achat d'une roulotte de plain-pied avec une porte coulissante qui permette aux handicapés d'accéder seuls aux WC. Mais il n'a fait aucun effort en quatre ans. Qu'attend-il encore ?

Mme Molinari ajoute à l'intervention de Mme Lammar que les services communaux sont effectivement en train d'étudier les options envisageables. La situation n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît, et Mme Molinari est la première à le regretter.

M. Mützenberg : Travaux voie verte d'agglomération

La question de M. Mützenberg porte sur les travaux de la voie verte, qui ont débuté il y a peu. Elle fait écho à la lettre dont il a été fait lecture en début de séance, en relation aux arbres qui ont été ou qui vont être abattus. Il serait intéressant pour le Conseil municipal de savoir de quoi il en retourne et quelle est l'ampleur de ces abattages. M. Mützenberg a entendu qu'une réponse avait été apportée à la lettre, mais il souhaiterait obtenir en substance les informations ce soir. Les conseillers municipaux qui habitent dans le quartier de Cardinal-Mermillod se sont en effet posés les mêmes questions.

Mme Molinari saisit cette occasion pour apporter un certain nombre de clarifications sur ce dossier. M. Mützenberg a cité une lettre qui a été adressée à M. le Président, mais le Conseil administratif en a reçu quelques-unes encore et a procédé à une réponse. Mme Molinari commence par rappeler le contexte. Ce tronçon fait partie de la voie verte d'agglomération qui est composée au total de vingt-deux kilomètres et qui permettra de traverser le canton de part en part. Pour rappel, le crédit d'étude a été voté par le Conseil municipal lors de la législature précédente, en 2019, à l'unanimité moins une abstention. Une voie verte d'agglomération est très différente des pistes cyclables que l'on peut trouver par exemple de l'autre côté de l'Arve. Mme Molinari entend souvent la remarque selon laquelle il existe déjà une piste cyclable de l'autre côté, mais il ne s'agit pas du tout de la même structure. A terme, la voie verte dont les travaux viennent de démarrer rejoindra celle de la Ville de Genève, dont le Conseil municipal a voté le crédit en mars 2021 sauf erreur et dont les demandes d'autorisation de construire sont à bout touchant. Mme Molinari apporte ces précisions, parce qu'elle entend parfois qu'il s'agit d'un bout de voie verte au milieu de rien. Carouge est simplement la première à entamer les travaux, et la voie verte se poursuivra, permettant de traverser le canton dans de très bonnes conditions. Concernant ensuite l'information à la population, Mme Molinari indique qu'il y a eu d'abord, bien avant le lancement des travaux, un info-chantier sur le site internet de la Ville de Carouge. Elle a également fait elle-même une communication au Conseil municipal. Ensuite, des flyers ont été affichés dans les bâtiments qui se trouvent notamment au Clos-de-la-Fonderie, en contact direct avec les travaux. Ils donnaient quelques renseignements sur la raison des travaux et leur durée (dix-huit mois), et renvoyaient au site de la Commune pour de plus amples informations. Mme Molinari est consciente que, selon l'intérêt que l'on porte au dossier, l'on peut être friand de plus d'informations, raison pour laquelle le site a été complété par des informations supplémentaires et qu'un tout-ménage est en cours d'élaboration et sera distribué très prochainement à tous les riverains et riveraines. Des affiches ont également été posées sur la voie verte. Mme Molinari mentionne ensuite que le projet prévoit un certain nombre d'élargissements du chemin, qui actuellement est très serré par endroits. Il a été élaboré en collaboration avec l'office cantonal des forêts, qui a autorisé un certain nombre de défrichements et d'abattages. De plus, les services communaux, accompagnés de spécialistes externes, sont allés sur place examiner la situation arbre par arbre, pour limiter au strict minimum l'emprise du chantier. Mais il est vrai que des arbres ont dû être abattus. D'autres le seront aussi dans le prochain périmètre. Mme Molinari peut garantir que cela a été déterminé avec une précision très fine. Des replantations permettront

d'améliorer la qualité de la biodiversité sur le bord de l'Arve par des espèces plus résistantes et de renforcer les berges, sachant que les crues très importantes sont de plus en plus fréquentes, en raison notamment des pluies torrentielles que l'on connaît désormais. Mme Molinari regrette bien sûr que des arbres doivent être abattus, mais il y aura, pour chaque arbre coupé, une compensation et, finalement, une meilleure biodiversité.

Avant de lever la séance, le Président constate que le système de micros a bien fonctionné ce soir. Il remercie l'administration, le service informatique, le prestataire ainsi que le fabricant qui ont tout mis en œuvre pour que cette séance se passe dans les meilleures conditions possibles.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 21h35 et souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à leurs proches d'excellentes fêtes de fin d'année.